



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 12 septembre 2017

Délibération PNMEPMO_2017_46

Avis simple sur des travaux de petits confortements de la digue de l'Authie Sud

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8, L. 334-3 à L. 334-8, R. 334-31 à R. 334-38,

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 66 / 2017 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme, en date du 25 aout 2017, relative à une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime déposée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour des travaux de confortement de la digue en terre se situant au niveau de la baie d'Authie sud, dite « digue des mollières de l'Authie ».

Vu les interventions et débats en séance,

Considérant l'étude d'incidence Natura 2000 annexée à la demande d'AOT,

Considérant que cette demande est conforme au plan de gestion du Parc naturel marin,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte la décision suivante assortie des recommandations suivantes :

Article unique :

Le Parc naturel marin émet un avis simple favorable assorti des recommandations suivantes :

- ✓ Préconiser l'utilisation du géonatte
- ✓ Prévoir à l'avenir des zones moins impactantes pour l'extraction.

Le 12 septembre 2017,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY